



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 Septembre 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D3-5-5-146

OBJET : TARIFICATION DEROGATOIRE DE L' ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE LA PISCINE EN LIEN AVEC L'EPISODE SANITAIRE COVID

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATO Stéphan, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, Monsieur Guy MERIEL et Monsieur BOYER Serge.

Absents excusés :

TERRENNE Jean Paul, BENOIT Pascal, LE CORRE Christiane.

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2021D3-5-5-146

OBJET : TARIFICATION DEROGATOIRE DE L' ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE LA PISCINE EN LIEN AVEC L'EPISODE SANITAIRE COVID

La rentrée 2021/2022 intervient pour la deuxième année consécutive dans un contexte particulier, marqué par la situation sanitaire liée au Covid-19.

L'École de Musique s'interroge sur les tarifs à proposer aux familles pour cette nouvelle rentrée scolaire sachant que :

- année 2019/2020 – Confinement 1 – Fermeture de l'établissement du 17 mars au 11 mai 2020 (8 semaines),

- année 2020/2021 – Confinement 2 – Fermeture de l'établissement du 30 octobre au 15 décembre 2020 (6 semaines),

- année 2020/2021 – Couvre feu et Confinement 3 - Fermeture de l'établissement du 3 avril au 3 mai 2021 (4 semaines).

Durant ces différentes périodes, les élèves mineurs ont pu maintenir et alterner cours en présentiel et cours en distanciel (visio). Les élèves adultes n'ont pas pu bénéficier durant l'année scolaire 2020/2021 de cours en présentiel et certains ont abandonné l'apprentissage et la pratique de la musique.

Pour la rentrée 2021/2022, très peu d'adultes ont renouvelé leur inscription à ce jour.

Les établissements d'enseignement artistique (Musique et Danse) voisins ont proposé à leur public, lors de la facturation ou des réinscriptions 2021 et 2022, une réduction ou n'ont pas facturé certaines périodes de cours non dispensés :

- La Communauté de Communes « Grand Sud Tarn et Garonne » n'a pas facturé le troisième trimestre 2020 à l'ensemble de ses élèves.

- L'école municipale de danse de Valence d'Agen n'a pas facturé le troisième trimestre 2020 à l'ensemble de ses élèves.

- Pour l'année scolaire 2020/2021, la Communauté de Communes « Grand Sud Tarn et Garonne » n'a pas inscrit l'ensemble des adultes pour ne pas avoir à facturer des cours non dispensés dans le cas d'un nouveau confinement. Les adultes n'ont pas eu de cours durant l'année.

- La ville de Castelsarrasin accordera à la rentrée 2021/2022 une réduction de 10 % à toute réinscription.

Les tarifs de l'école de musique sont les suivants :

« Tarifs Enfant » - 1 inscription (1^{er} enfant)

Éveil musical : 60€

Formation Musicale + Instrument (avec pratique collective) : 90€

Formation Musicale + Instrument (sans pratique collective) : 140€

« Tarifs Enfant » - Complément 2 inscriptions (2^{ème} enfant)

Éveil musical : + 30€

Formation Musicale + Instrument (avec ou sans pratique collective) : + 50€

« Tarifs Enfant » - Complément 3 inscriptions (3^{ème} enfant) ou plus

Éveil musical : + 30€

Formation Musicale + Instrument (avec ou sans pratique collective) : + 35€

« Tarifs Adulte »

Formation Musicale : 80€

Formation Musicale + Instrument (avec pratique collective) : 150€

Formation Musicale + Instrument (sans pratique collective) : 230€

Activités supplémentaires

« Tarifs Enfant » - Chœur d'enfants : +30€

« Tarifs Adultes » - Pratique collective seule, chant, instrument : +50€

Location d'instruments à vent, cordes frottées et xylophone (sous réserve de disponibilité) : 1^{ère} année : 50€ / 2^{ème} année : 75€ / 3^{ème} année : 100€ / 4^{ème} année et plus : 150€.

La Commission « Tourisme, Culture et Communication » a donné un avis favorable au scénario suivant : « Une réduction de 30 % sur l'ensemble des tarifs représentant en pourcentage le nombre de semaines de fermeture de l'école de Musique durant l'année scolaire 2020/2021. Uniquement pour les réinscriptions. »

Le Président propose donc :

- d'approuver la proposition de la commission,

- d'accepter la proposition du scénario comme cité ci-dessus et de reconduire les tarifs existants pour les nouvelles inscriptions tels que détaillés en annexe.

La piscine d'hiver reprend les activités dans un contexte très particulier après 3 confinements en 1 an et demi.

Durant ces périodes, l'établissement n'était pas toujours fermé mais ne pouvait accueillir qu'un public spécifique défini au plan national.

Par conséquent, les cours suivants : **aquaphilie** , natation synchronisée et **aquaclub adultes** et enfants n'ont pas pu bénéficier de l'intégralité des séances.

Pour les adultes de **l'aquaclub** les séances se sont déroulées du 14 septembre au 11 octobre 2020 soit 4 séances sur 34 semaines normalement prévues.

S'agissant de **l'aquaphilie** qui fonctionne par semestre : 4 séances ont pu être dispensées sur 16 semaines initialement prévues.

Concernant les enfants de **l'aquaclub** et de la **natation synchronisée** : 11 séances se sont tenues du 16 septembre au 17 octobre 2020 (5 séances), reprise la semaine le 14 décembre 2021 et la semaine le 4 janvier 2021 et reprise du 25 mai jusqu'au 18 juin 2021 soit 4 séances. Normalement les utilisateurs dans le cadre de ces activités bénéficient de 34 séances. Il est précisé que des cours en visio avaient été mis en place pour la natation synchronisée du 19 avril au 23 avril soit 5 séances dématérialisées.

Le nombre de séances ayant été réduit en raison de l'impossibilité d'accueillir ces publics, il est proposé à l'assemblée d'appliquer un prorata au tarif actuel pour les **réinscriptions uniquement**.

ACTIVITÉS	TARIF ACTUEL	TARIF REMISÉ *
AQUAPHILIE	80 €	20 €
AQUACLUB ADULTE	80 €	10 €
NATATION SYNCHRONISÉE ENFANT	80 €	25 €
AQUACLUB ENFANT	80 €	25 €

*Uniquement pour les réinscriptions

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour l'école de musique :

- d'accepter la proposition de la commission du scénario comme cité ci-dessus pour les réinscriptions uniquement et de reconduire les tarifs existants pour les nouvelles inscriptions tels que détaillés en annexe dans le tableau ci-joint,

- pour la piscine d'hiver :

- d'appliquer un prorata au tarif actuel pour les **réinscriptions uniquement** comme cité c-dessus.

Fait à Valence d'Agen, le 24 septembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 27 septembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

29 SEP. 2021

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

29 SEP. 2021

Tarifs École de Musique

« Tarifs Enfant » - 1 inscription (1er enfant)	Montant	Avec remise 30 %
Éveil musical	60,00 €	42,00 €
Formation Musicale + Instrument (avec pratique collective)	90,00 €	63,00 €
Formation Musicale + Instrument (sans pratique collective)	140,00 €	98,00 €
« Tarifs Enfant » - Complément 2 inscriptions (2ème enfant)		
Éveil musical :	30,00 €	21,00 €
Formation Musicale + Instrument (avec ou sans pratique collective) :	50,00 €	35,00 €
« Tarifs Enfant » - Complément 3 inscriptions (3ème enfant) ou plus		
Éveil musical :	30,00 €	21,00 €
Formation Musicale + Instrument (avec ou sans pratique collective) :	35,00 €	24,50 €
« Tarifs Adulte »		
Formation Musicale :	80,00 €	56,00 €
Formation Musicale + Instrument (avec pratique collective) :	150,00 €	105,00 €
Formation Musicale + Instrument (sans pratique collective) :	230,00 €	161,00 €
Activités supplémentaires		
« Tarifs Enfant » - Chœur d'enfants :	30,00 €	21,00 €
« Tarifs Adultes » - Pratique collective seule, chant, instrument : +50€	50,00 €	35,00 €
Location d'instruments (sous réserve de disponibilité) :		
Première année	50,00 €	35,00 €
Deuxième année	75,00 €	52,50 €
Troisième année	100,00 €	70,00 €
Quatrième année et plus	150,00 €	105,00 €

AR PRÉFECTURE**TARIFICATION DEROGATOIRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE LA PISCINE EN LIEN
AVEC L'EPISODE SANITAIRE COVID**

Numéro de l'acte : 2021_D3_5_5_146

Date de la décision : 24/09/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210924-2021_D3_5_5_146-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 29/09/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public / autres

Document : [99_DE-082-248200016-20210924-2021_D3_5_5_146-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 29/09/2021 10:58:34

Date d'envoi de l'acte : 29/09/2021 10:59:06

Date de réception de l'AR : 29/09/2021 11:07:01